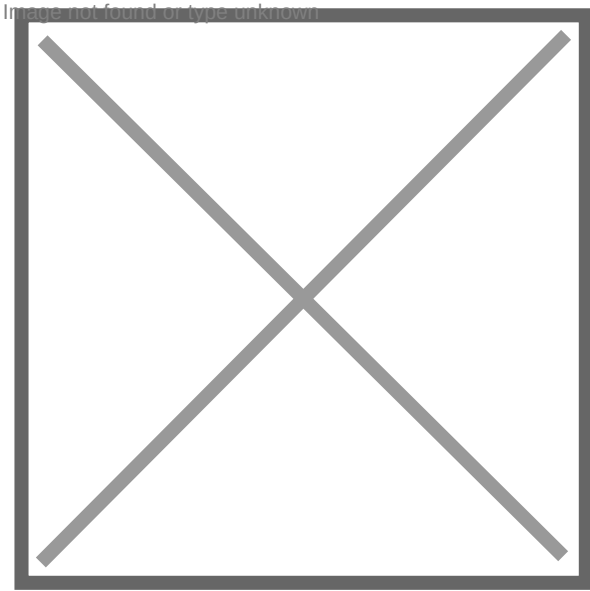




Que faire après l'annulation de l'OQTF

Par **CKISHON**, le **23/10/2013** à **15:14**

Bonjour, j'ai fais une demande d'asile au titre de réfugié depuis 2009, et comme cela devait arriver j'ai été débouté et de recours en recours je me suis retrouvé avec un OQTF. après deux recours l'OQTF a été annulé car selon une loi internationale on ne devait pas me notifier un OQTF, mais pas de titre de séjour par contre. alors je voudrais savoir que faire?rnm merci

Par **amajuris**, le **23/10/2013** à **17:54**

bjr,rndonc vous êtes toujours en situation irrégulière et donc vous devez retourner dans votre pays chercher un visa à moins que vous n'obteniez un titre de séjour à la préfecture ce qui serait surprenant si vous avez eu une OQTF.rncdt

Par **CKISHON**, le **23/10/2013** à **18:17**

je suis venu avec un visa et mon OQTF a été annulé, et je ne peux pas aller chez moi pour la simple raison que je n'y suis pas en sécurité